



Wallonie

Commune d'Aubel

URBANISME - AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Mr et Mme REMACLE Cédric, demeurant Rue St Hubert 35, à 4880 Aubel.

Le terrain concerné est situé à 4880 Aubel, Rue St Hubert 35 et cadastré Section B, parcelle n° 765 h3.

Le projet consiste en **la démolition d'une véranda et la construction d'une nouvelle extension**, et présente les caractéristiques suivantes :

CoDT – art. D.IV.5 : demandes d'écarts par rapport aux prescriptions du guide communal d'urbanisme en vigueur sur les points suivants :

- Le niveau de gouttière du volume secondaire doit être inférieur de 20% à celui du volume principal ;
- La toiture plateforme et ses matériaux de couverture ;
- La teinte des châssis ;

Le dossier peut être consulté à l'**Administration Communale** (voir adresse ci-dessous) :

DE PREFERENCE SUR RDV, AFIN DE PERMETTRE LE RESPECT DES DISTANCES SOCIALES REQUISES

les jours ouvrables de **9h00 à 12h00, et le mercredi de 13h30 à 16h30.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Mme ROHEN ou Mr NELISSEN (service urbanisme)** - téléphone : **087/68.01.38**, mail : **urbanisme@aubel.be**, dont le bureau se trouve à **l'Administration Communale (Service de l'Urbanisme) – Place Nicolaï n° 1 (1^{er} étage) – 4880 Aubel.**

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du lundi 14.06.2021 au lundi 28.06.2021 au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **Collège Communal – Place Nicolaï n°1 – 4880 Aubel**

- par courrier électronique à l'adresse suivante : **urbanisme@aubel.be**



Wallonie

Commune d'Aubel

URBANISME - AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Mr et Mme REMACLE Cédric, demeurant Rue St Hubert 35, à 4880 Aubel.

Le terrain concerné est situé à 4880 Aubel, Rue St Hubert 35 et cadastré Section B, parcelle n° 765 h3.

Le projet consiste en **la démolition d'une véranda et la construction d'une nouvelle extension**, et présente les caractéristiques suivantes :

CoDT – art. D.IV.5 : demandes d'écarts par rapport aux prescriptions du guide communal d'urbanisme en vigueur sur les points suivants :

- Le niveau de gouttière du volume secondaire doit être inférieur de 20% à celui du volume principal ;
- La toiture plateforme et ses matériaux de couverture ;
- La teinte des châssis ;

Le dossier peut être consulté à l'**Administration Communale** (voir adresse ci-dessous) :

DE PREFERENCE SUR RDV, AFIN DE PERMETTRE LE RESPECT DES DISTANCES SOCIALES REQUISES

les jours ouvrables de **9h00 à 12h00, et le mercredi de 13h30 à 16h30.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Mme ROHEN ou Mr NELISSEN (service urbanisme)** - téléphone : **087/68.01.38**, mail : **urbanisme@aubel.be**, dont le bureau se trouve à **l'Administration Communale (Service de l'Urbanisme) – Place Nicolaï n° 1 (1^{er} étage) – 4880 Aubel.**

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du lundi 14.06.2021 au lundi 28.06.2021 au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **Collège Communal – Place Nicolaï n°1 – 4880 Aubel**

- par courrier électronique à l'adresse suivante : **urbanisme@aubel.be**